

AXE 2 – Fiche-action 2.2 : Équipement scénographique

Axe 2 : PÔLE CULTUREL DE LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE ET DU VIN				
<b>Fiche action 2.2</b>		<b>Équipement scénographique</b>		
<b>Diagnostic – constat</b>				
Nécessité de proposer des médiations attrayantes pour favoriser le développement du pôle culturel.				
<b>Descriptif de l'action</b>				
Équipement de supports scénographiques interactifs : le visiteur sera invité à découvrir une gamme d'espaces / situations ludiques, mises en scènes à des fins pédagogiques.				
Leur conception et leur réalisation seront confiées à une agence spécialisée.				
Cet équipement scénographique, grâce au financement du CRSD, sera le cœur culturel de la Cité.				
<b>Objectif – résultat attendu</b>				
Augmentation de la fréquentation globale de la CIGV				
<b>Maître d'ouvrage</b>				
Association de la cité de la gastronomie et du vin				
<b>Partenaires</b>				
-				
<b>Début de l'opération</b>				
Janvier 2018				
<b>Délai de réalisation</b>				
Fin de l'opération prévue en Décembre 2019.				
<b>Coût de l'action</b>				
Principaux postes de dépenses	Montant en €	Ressources	Montant en €	%
Équipement scénographique	3 500 000 €	État / FRED	1 750 000 €	50 %
		Ville de Dijon	1 750 000 €	50 %
TOTAL	3 500 000 €	TOTAL	3 500 000 €	100 %
<b>Critères d'évaluation – effets attendus – indicateurs</b>				
Création d'emplois liés au pôle culturel				

AXE 2 – Fiche-action 2.3 : Aménagements de l'esplanade publique du pôle culturel

Axe 2 : PÔLE CULTUREL DE LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE ET DU VIN				
<b>Fiche action 2.3</b>		<b>Réalisation d'une esplanade publique du pôle culturel et des espaces publics attenants</b>		
<b>Diagnostic – constat</b>				
Nécessité de mettre en valeur le pôle culturel par des travaux d'aménagement de l'esplanade, et de renforcer son lien avec la ville et la route des Grands Crus.				
<b>Descriptif de l'action</b>				
La voirie et les réseaux actuels de l'hôpital, devenus inadaptés, devront être détruits. Des espaces publics constitués par l'esplanade faisant face au pôle culturel et ceux attenants dédiés aux mobilités douces seront aménagés Une cession à titre onéreux de ces voies et espaces communs interviendra ensuite tel que prévu par la convention de transfert signée le 15 avril 2016 entre Eiffage et le Grand Dijon (article 10)				
<b>Objectif – résultat attendu</b>				
Mise en valeur du site du pôle culturel et amélioration de l'espace public.				
<b>Maître d'ouvrage</b>				
Dijon Métropole				
<b>Partenaires</b>				
-				
<b>Début de l'opération</b>				
Janvier 2017				
<b>Délai de réalisation</b>				
Fin prévue en décembre 2018.				
<b>Coût de l'action</b>				
Principaux postes de dépenses	Montant en €	Ressources	Montant en €	%
Aménagements de l'esplanade	4 500 000 €	État / FNADT CPER VT	1 800 000 €	40 %
		Grand Dijon	2 700 000 €	60 %
TOTAL	4 500 000 €	TOTAL	4 500 000 €	100 %
<b>Critères d'évaluation – effets attendus – indicateurs</b>				
Création d'emplois liés au pôle culturel				